

**Déclaration au nom du Barreau de Paris et la Coalition mondiale contre la peine de mort*****Human Dimension Implementation Meeting 2019,  
Warsaw, 16 September 2019 - 27 September 2019***

*September 23rd/ Working session 11: Rule of law II, including: – Prevention of torture  
– Exchange of views on the question of abolition of capital punishment – Protection  
of human rights and fighting terrorism*

Au nom du barreau de Paris et de la Coalition mondiale contre la peine de mort, nous saluons le rapport de l'OSCE intitulé «La peine de mort dans la région de l'OSCE: document d'information 2019». Cet outil essentiel pour accroître la transparence dans ce domaine et promouvoir des dialogues constructifs évoque notamment la position de la Coalition mondiale selon laquelle les conditions de détention dans les couloirs de la mort, souvent assorties de mesure d'isolement et d'un manque crucial de soins médicaux, peuvent être assimilées à de la torture.

La situation des combattants étrangers condamnés à mort en Irak est également un point abordé dans le rapport l'OSCE. Onze ressortissants français et deux belges ont été récemment condamnés à mort par les autorités irakiennes au terme de procédures expéditives avec un risque élevé d'avoir été victimes d'actes de torture lors des interrogatoires.

L'Etat irakien est l'un de ceux qui exécute le plus au monde avec plus de 177 exécutions ces deux dernières années. La loi irakienne prévoit la peine de mort pour quiconque est reconnu coupable d'appartenance à une organisation « terroriste », que l'accusé ait ou non combattu.

Nos demandons aux pays membres concernés de tout mettre en œuvre pour que la peine capitale ne soit pas exécutée, assurer une protection consulaire de qualité à tous leurs ressortissants détenus à l'étranger -quel que soit le crime qu'ils aient pu commettre- , et d'envisager, dans le respect de la souveraineté des Etats, à ce que leurs ressortissants mis en cause en raison de leur appartenance à l'organisation « Etat islamique » puissent être remis à leur justice nationale pour être jugés et le cas échéant pour exécuter leur peine.

**Le Barreau de Paris et la Coalition mondiale contre la peine de mort appellent tous les Etats membres :**

- à soutenir la journée mondiale contre la peine de mort. En lien avec le 30ème anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, cette journée se concentre cette année sur les enfants de parents condamnés à mort ou exécutés qui portent un lourd fardeau émotionnel et psychologique pouvant fortement porter atteinte à leurs droits.
- adhèrent à l'appel de la résolution de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE concernant le Bélarus et les États-Unis d' «instaurer un moratoire sur toutes les condamnations à mort et les exécutions en vue d'abolir la peine de mort»;
- invitent les deux pays où un moratoire est en place, à savoir la Russie et le Tadjikistan, à devenir des abolitionnistes en droit;- invitent les États participants qui ne sont pas parties au deuxième protocole facultatif au PIDCP et aux protocoles 6 et 13 de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales à ratifier ces traités et à fournir des informations sur le processus de ratification.

